

# Le développement durable dans les entreprises de la région parisienne

## BAROMÈTRE 2009

*Aujourd'hui plus que jamais, le développement durable est une nécessité et un enjeu majeur pour tous les acteurs du développement économique. En témoigne la concrétisation du Grenelle de l'environnement à travers tout d'abord la loi dite «Grenelle I», loi de programme qui vise à définir les grands objectifs de la France dans le domaine environnemental. Deux secteurs sont particulièrement mis à contribution : le bâtiment d'une part avec un objectif de réduction des consommations énergétiques de 38 % d'ici 2020 ; et les transports d'autre part, secteur qui devrait réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre à la même date. Cette démarche se poursuit actuellement avec l'adoption en cours de la loi «Grenelle II», loi proposant des mesures concrètes permettant d'atteindre les engagements cités précédemment.*

*Depuis maintenant sept ans, le CROCIS de la CCIP réalise une enquête auprès des entreprises de la région afin d'évaluer leur connaissance du développement durable, les avancées de ce type de politique dans leur structure, ainsi que leurs besoins en la matière. Le baromètre du développement durable dans les PME-PMI de la région parisienne montre des dirigeants de plus en plus concernés par l'application du développement durable dans leur entreprise, et de plus en plus conscients de la nécessité d'agir, dans le domaine de l'environnement notamment. Comme en 2008, force est de constater qu'ils demeurent toutefois attentifs et sont finalement peu nombreux à s'engager résolument. Les entreprises devraient néanmoins aborder un tournant dans l'application du développement durable dans les années à venir, grâce notamment à l'impulsion donnée par les réformes législatives en cours.*

*Définition (telle que stipulée dans le questionnaire) : L'idée générale du développement durable est de laisser aux générations futures un monde non dégradé. Dans l'entreprise, cela se traduit une stratégie de croissance conjuguant la performance économique, le respect de l'environnement et le respect de certaines normes sociales, dans une optique de long terme.*

### 1. La connaissance du développement durable dans les PME reste stable

*Savez-vous ce qu'est, concrètement, le développement durable ?*

Comme en 2008, la connaissance du développement durable dans les PME de la région parisienne reste stable en 2009 : 70 % des chefs d'entreprise répondent positivement, contre 68 % l'année précédente. Même constat sur la France entière où le pourcentage stagne à 67 %.

L'effet de seuil déjà constaté en 2008 n'est ainsi pas remis en cause en 2009 : il semblerait que les réponses positives plafonnent autour de 70 % dans les PME. Le tissu de très petites entreprises présent en région parisienne

% de réponses positives dans les PME

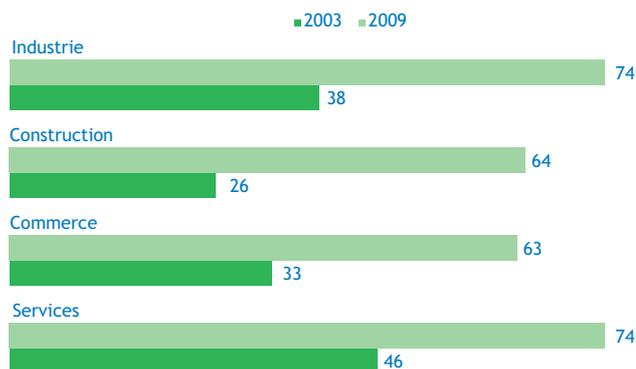


octobre 2009

ainsi particulièrement difficile à informer et donc à convaincre : les résultats varient fortement selon la taille (70 % de réponses positives dans les petites entreprises, contre 77 % dans les moyennes et 87 % dans les grandes). Il faut toutefois noter une réduction continue de l'écart entre les PME et les grandes entreprises (de 28 points d'écart en 2003 à 18 points en 2009), témoignant d'une connaissance croissante du développement durable quelle que soit la taille de l'entreprise.

C'est dans les services et l'industrie que le taux de réponses positives est le plus élevé, et ce depuis 2003. Il faut néanmoins constater que le pourcentage enregistre des progressions très importantes dans tous les secteurs.

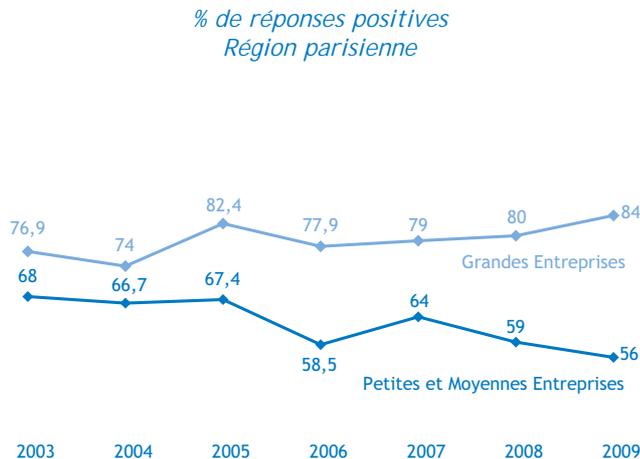
% de réponses positives dans les PME  
Région parisienne - Détail sectoriel



## 2. Prise en compte du développement durable : les PME toujours attentistes

Prenez-vous en compte le développement durable dans le mode d'organisation de votre entreprise ?

% de réponses positives  
Région parisienne



% de réponses positives  
PME uniquement - Région parisienne



Le premier élément notable, lorsqu'on les interroge sur la prise en compte du développement durable dans leur établissement, est l'«optimisme» des chefs d'entreprise par rapport à une réalité que l'on sait moins favorable. Ainsi, en 2009, 56 % des dirigeants de PME déclarent prendre en compte le développement durable, même de manière partielle, ce qui signifie qu'ils estiment avoir adopté une ou plusieurs mesures allant dans ce sens. Comme constaté les années précédentes, cela ne signifie pas que les PME ont majoritairement mené une réflexion qui prenne en compte l'ensemble des piliers du développement durable.

Par ailleurs, le pourcentage de réponses positives est à nouveau en baisse en 2009 dans les PME. Cet indicateur confirme les explications avancées lors du dernier baromètre : mieux informés sur le développement durable et sur la complexité de son application au sein de leur établissement, les dirigeants sont également plus prudents et donc plus réalistes quant à son application réelle. Les dirigeants de PME sont encore dans une phase de prise de conscience, la question étant de savoir si elle va se poursuivre sur une longue période ou si l'application du développement durable va

progresser rapidement. Les mesures prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement pourraient constituer un déclencheur et permettre d'impulser le passage de cette phase de prise de conscience à une phase d'application dans les entreprises. Reste que la violente crise économique à laquelle doivent faire face toutes les entreprises n'est certainement pas sans effet sur leur implication dans une stratégie de long terme telle que le développement durable. Les PME sont face à des difficultés concrètes à très court terme liées au ralentissement économique (baisse de l'activité, problèmes de trésorerie, restriction des embauches,...) qui peuvent expliquer un désengagement passager.

Alors qu'il est globalement en baisse, le pourcentage progresse dans l'industrie entre 2008 et 2009 (+ 7 points), résultant probablement des mesures incitatives de plus en plus nombreuses dans ce secteur : les PMI sont confrontées à une réglementation environnementale qui s'étoffe (traitement des déchets, réduction des nuisances et des pollutions, ...) et les confronte davantage aux implications concrètes du développement durable dans le domaine de l'environnement.

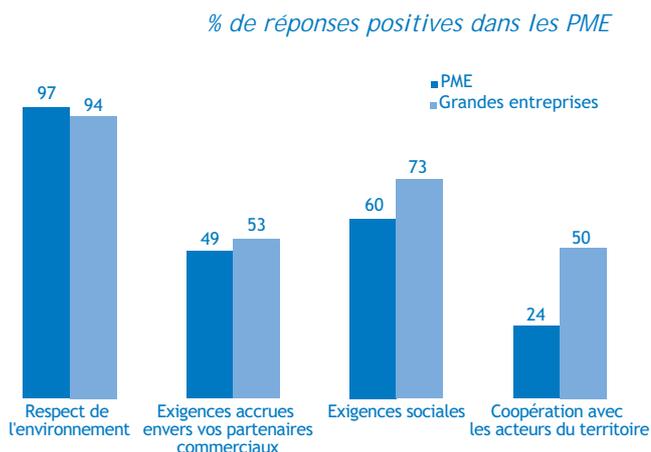
### 3. Le respect de l'environnement plafonne en tête

Question posée aux établissements prenant en compte le développement durable : sous quelle forme ? Réponses en région parisienne

Quatre types d'applications sont proposés aux chefs d'entreprise interrogés : le respect de l'environnement (rationalisation de la consommation d'énergie ou recyclage des déchets) ; l'importance d'exigences sociales (amélioration des conditions de travail, formation continue, mixité sociale, ...) ; un développement des coopérations avec les acteurs du territoire d'implantation ; des exigences accrues en termes d'application du développement durable envers les clients et fournisseurs.

Comme c'est le cas depuis le lancement du baromètre, la protection de l'environnement est le premier item cité par les dirigeants d'entreprise, quelle que soit leur taille. Concernant les exigences sociales et l'implication territoriale, l'écart est de plus en plus marqué entre les grandes entreprises, relativement avancées, et les PME qui apparaissent en retrait. Pour ce qui est des ressources humaines, les niveaux de réponse sont relativement élevés (60 % de réponses positives dans les PME et 73 % dans les grandes). Le décalage entre les deux taux est probablement le fruit de structures dédiées dans les plus grosses entreprises, avec des moyens en termes de réflexion et de mise en œuvre plus performants.

A l'opposé, seuls 24 % des dirigeants de PME citent la coopération avec les acteurs du territoire, alors



qu'ils sont 50 % dans les grandes entreprises. L'écart est important et s'explique probablement par un manque de compréhension de ce type de mesures de la part des PME. Pour les chefs d'entreprise, l'implication territoriale reste souvent trop floue et donc difficilement applicable dans leur organisation. L'implication locale des PME a pourtant son importance : ce type de mesures a pour objectif d'ancrer l'entreprise sur son territoire, permettant ainsi de penser son développement en concertation avec les collectivités locales, les habitants, et les associations.

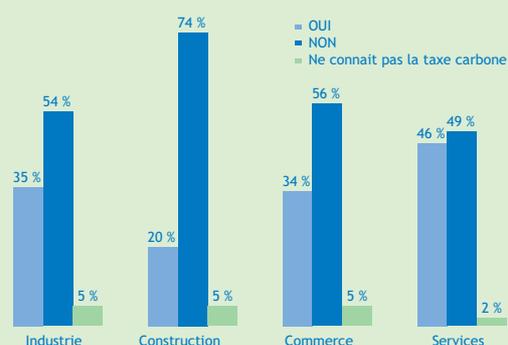
#### La taxe carbone

La taxe carbone devrait être applicable en France dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, se basant sur un prix de 17 euros par tonne de CO<sup>2</sup>. Elle s'appliquera à toutes les énergies dites "fossiles" (gaz, pétrole, charbon, GPL) en fonction de leur teneur en CO<sup>2</sup>. Les entreprises, comme les ménages et les collectivités locales, seront ainsi soumises à la taxe carbone, avec des effets plus ou moins importants selon le secteur d'activité. Seuls les grands groupes seront exonérés de cette taxe, étant déjà soumis au cadre contraignant du système européen des quotas d'émission. Cette taxe a pour objectif de modifier à moyen terme le comportement des ménages et des entreprises vers des pratiques de consommation et d'achat plus sobres en énergie et en carbone.

Interrogés sur la mise en place de la taxe carbone, 40 % des dirigeants de PME de la région parisienne se disaient favorables au projet en septembre 2009.

Le taux de réponses favorables varie en fonction du secteur, les entreprises étant plus ou moins exposées à la taxe selon leur activité. Selon l'enquête, c'est dans la construction que les dirigeants sont les plus dubitatifs (seulement 20 % de chefs d'entreprise favorables), suivis des transports et des industries de biens de consommation. Il est également intéressant de constater que seules 3 % des PME, tous secteurs confondus, disent ne pas connaître le projet de taxe carbone, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette mesure qui impacte directement leur activité. Afin de limiter les effets financiers de l'instauration de cette taxe, les PME peuvent réduire le contenu en CO<sup>2</sup> de leur activité, et donc leur contribution à la taxe carbone. Interrogées à ce sujet, les PME de la région parisienne se prononcent majoritairement pour la mise en place d'une politique simple d'économies d'énergies (66 %) ou pour la sensibilisation et la mobilisation de leurs salariés (57 %), deux mesures qui constituent un faible engagement de leur part, notamment financier, avec néanmoins des résultats souvent rapides et convaincants. Les dirigeants interrogés sont globalement en phase avec le prix fixé de 17 euros par tonne de CO<sup>2</sup> : 51 % d'entre eux se prononcent pour un prix de départ inférieur ou égal à 17 euros. Reste que les entreprises doivent se préparer à une augmentation rapide du prix, celui-ci devant être croissant dans le temps pour atteindre l'objectif de division par quatre des émissions d'ici à 2050.

Etes-vous favorable à l'instauration du projet de taxe carbone tel qu'annoncé par le Gouvernement ?  
PME - Région parisienne

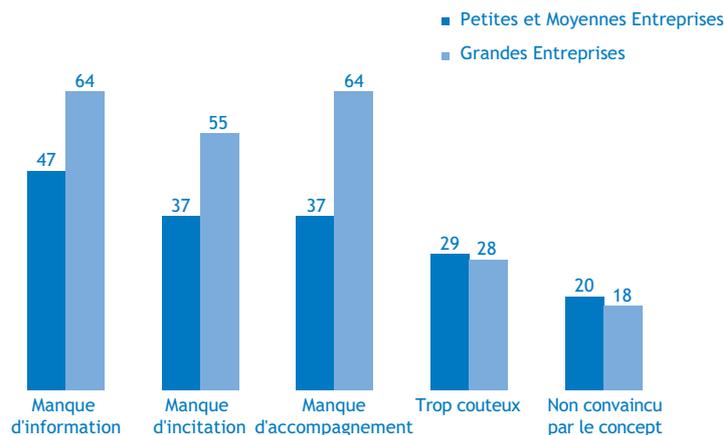


## 4. Le manque d'information premier obstacle pour les dirigeants de PME

Question posée aux établissements ne prenant pas en compte le développement durable : pourquoi ?  
Région parisienne

Le manque d'information est à nouveau le principal obstacle évoqué par les chefs d'entreprise qui n'appliquent pas le développement durable dans leur entreprise. Près de la moitié des dirigeants de PME avance ainsi cet argument, devant le manque d'incitation et le manque d'accompagnement, respectivement cités par 37 % d'entre eux.

Il est assez étonnant de constater que le pourcentage s'élève avec la taille de l'entreprise (47 % dans les petites, 53 % dans les moyennes et 64 % dans les grandes), probablement du fait d'une plus forte exposition des plus grandes entreprises aux incitations réglementaires liées au développement durable dans l'entreprise (principalement dans le domaine de l'environnement). Ce constat est d'ailleurs également applicable aux deux autres obstacles cités par les chefs d'entreprise, le manque d'accompagnement et le manque d'incitation. Depuis 2003, première année de parution du baromètre, les trois principaux freins (manque d'information, manque d'incitation et manque



d'accompagnement) sont de moins en moins cités. Ils restent néanmoins la préoccupation première des PME et donc les axes de progrès majeurs sur lesquels s'appuyer pour impulser une réelle évolution dans le domaine du développement durable. Autre point rassurant, le pourcentage de dirigeants se déclarant non convaincus par le concept est en forte baisse, même s'il reste 20 % d'irréductibles au sein des PME de la région parisienne.

*Cette enquête, menée auprès un échantillon représentatif des chefs d'entreprise de la région parisienne, témoigne d'une réelle prise de conscience dans les PME et d'une volonté marquée de s'impliquer davantage. Il reste toutefois à intégrer le développement durable au cœur de la gestion de l'entreprise, en faisant de l'entreprise un acteur « socialement responsable ».*

Aurélien TERLIER-DEUDON

### Le baromètre du développement durable est réalisé depuis 2003.

Les résultats de ce baromètre sont issus de l'enquête d'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris sur la conjoncture qui est réalisée par téléphone 1 fois par an, à l'automne. Cette enquête, menée par l'Institut Médiamétrie, a été réalisée auprès d'un échantillon de :

- 3 900 dirigeants d'établissement de moins de 500 salariés dans les départements de Paris-petite couronne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ;
- 1 456 dirigeants d'établissement de moins de 500 salariés dans les autres départements ;
- 200 dirigeants d'établissement de 500 salariés et plus.

CROCIS de la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08  
tél. : 33 (1) 55 65 82 00 - fax : 33 (1) 55 65 82 62 - e-mail : [crocis@ccip.fr](mailto:crocis@ccip.fr)  
Retrouvez toutes nos publications sur [www.crocis.ccip.fr](http://www.crocis.ccip.fr)

- Secrétaire général : Isabelle SAVELLI - THIAULT, [isavelli@ccip.fr](mailto:isavelli@ccip.fr)
- Industrie - Démographie d'entreprise : Yves BURFIN, [yburfin@ccip.fr](mailto:yburfin@ccip.fr)
- Commerce - Europe - Développement durable : Aurélien TERLIER-DEUDON, [aterlier@ccip.fr](mailto:aterlier@ccip.fr)
- Conjoncture - Enquêtes : Mickaël LE PRIOL, [mlepriol@ccip.fr](mailto:mlepriol@ccip.fr)
- Services : Bénédicte GUALBERT, [bgualbert@ccip.fr](mailto:bgualbert@ccip.fr)
- Veille économique : Marielle GUERARD ; Catherine PICO
- PAO - Multimédia : Stéphanie CORNEBOIS, [scornebois@ccip.fr](mailto:scornebois@ccip.fr) / Impression : PDI
- Administration - Secrétariat : Vanessa BUSSCHOTS, [vbusschots@ccip.fr](mailto:vbusschots@ccip.fr)

Directeur de la publication : Pierre TROUILLET  
Directeur de la rédaction : Jean-louis SCARINGELLA  
Rédaction en chef : Isabelle SAVELLI  
Maquette et mise en page : Stéphanie CORNEBOIS

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source  
Dépot légal : octobre 2009  
ISSN : 2100-0506